

DÉCISION DU MAIRE N° 23/09

Portant sur un avenant au contrat de mise à disposition de matériel de laverie pour le camping municipal La Grigne

La Maire de la commune de LE PORGE,

- En vertu de la délégation de compétences qui lui a été conférée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 Mai 2020 ;
- Vu la convention nationale de mise à disposition de matériel de laverie signée en mars 2015 avec la SARL FONTANA ;
- Vu la demande de révision du prestataire sur le tarif de la prestation de sèche-linge ;

DECIDE

De valider le changement de tarif pour le sèche-linge passant de 3€ à 4€.

Les autres termes du contrat restent inchangés.

Le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

Le Porge, le 20 mars 2023

La Maire,

Sophie BRANA



La Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.